

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 Avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 19 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle Polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Paul VERNAY, Maryvonne HERRENKNECHT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Gérard FLEJOU, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO

Absents excusés : Frédéric MALBOS donne pouvoir à Paul VERNAY
Philippe LAMBERT donne pouvoir à Christelle MORTEL
Marie-Victoire PASSERAT de la CHAPELLE donne pouvoir à Jean-Luc VIBERT
Paul SAISSET donne pouvoir à Eric MEUNIER

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 19H02

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Convention droit de passage VICAT
- DM budget assainissement

Avec 15 voix pour, le conseil municipal accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 Mars 2024 est approuvé à 15 voix.

=====

1. Dia

La décision de l'assemblée délibérante est reportée au prochain Conseil Municipal

2. Modification du tarif des parkings

Madame le maire explique au Conseil Municipal l'intérêt d'augmenter le tarif des parkings.

Elle propose de mettre un prix à 5€ sans limite de temps.

Après plusieurs discussions des élus, qui ont remonté le problème de stationnement sauvage, la circulation proche de la cité et des choses qui vont être probablement mise en place prochainement.

Le conseil municipal accepte et valide avec 13 voix pour et 2 voix contre l'augmentation des parkings à 5€ sans limite de temps dans l'attente de changer le matériel du parking qui reste ancien.

3 Remboursement des frais d'étude EODD

Madame le maire explique au conseil municipal que GRANULATS VICAT doivent nous rembourser les frais d'études EODD engagés pour les diagnostics de dépollution sur les terrains qu'ils exploitent sur les parcelles utilisées par la STPA.

Les frais d'études s'élèvent à 74 640€.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Madame le Maire à encaisser cette somme.

4 Renouvellement convention SIEA conseillé numérique

Madame le maire explique qu'au vu d'accélérer la transformation numérique de la société, l'état a créé un dispositif Conseiller Numérique France Services pour aider les habitants des Territoires à mieux maîtriser les outils numériques. Piloté par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et mis en œuvre par la banque des territoires en s'appuyant notamment sur les collectivités locales, ce dispositif permet de déployés 4000 conseillers numériques France services d'ici 2023 dans les territoires.

La mission des CNFS est de soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc... sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques et accompagner les usagers vers l'autonomie pour réaliser des démarches administratives en lignes seuls.

Madame le maire explique que dans le département de l'Ain, il a été fait appel au SIEA. La présente convention a ainsi pour l'objet de confier au SIEA, dans la cadre d'une convention de prestation de service, la gestion du dispositif « Conseiller numérique France Services » sur le territoire de Pérouges.

Elle ajoute que le conseiller numérique pourra intervenir 2 fois par mois pour un montant de 625€ par an.

Le conseil municipal accepte et autorise à l'unanimité, Madame le Maire de renouveler cette convention.

5 Emprunt prêt à court terme

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations d'investissement, il est opportun de recourir à un prêt relais à court terme d'un montant de **300 000,00 Euros** pour pallier aux recettes de la subvention de la CCPA et du FCTVA.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Est,

et après en avoir délibéré, avec 15 voix pour

- **DECIDE :**

Article 1 : Principales caractéristiques de l'emprunt :

Objet : Financement d'investissement

Montant du capital emprunté : 300 000 €uros

Durée d'amortissement : 24 mois

Taux d'intérêt : 3.81%

Frais de dossier : 600.00 €uros

Périodicité : annuelle avec première échéance rapprochée

Remboursement anticipé : possible sans indemnité

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Régionale du crédit Agricole Mutuel Centre Est, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

6 Convention ALEC 01

Madame le Maire explique que l'ALEC 01 augmente son capital.

Après en avoir débattu, le conseil municipal de Perouges actionnaire de la SPL ALEC AIN propose en vue de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2024, de donner comme consigne de vote à son représentant aux assemblées générales, connaissance prise du rapport et du projet de statuts appelés à être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et par le Conseil d'Administration sur délégation de ladite assemblée :

1. **DE VOTER FAVORABLEMENT** à la décision d'augmentation de capital de la société AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN par sigle SPL ALEC AIN, société publique locale au capital actuel de 364 200 Euros, dont le siège social est à BOURG EN BRESSE (01000) – 102 Boulevard Edouard Herriot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 904 650 181 d'un montant maximum de 24 400 Euros par la création de 244 actions ordinaires nouvelles de numéraire d'une valeur nominale de 100 Euros ; conditions et modalités de l'émission qui seront déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et le Conseil d'Administration, régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, connaissance prise de ses projets de statuts, appelés à être adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et le Conseil d'administration se tenant sur délégation de ladite assemblée, du projet du texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 ; et du règlement intérieur adoptés en date du 3 octobre 2022 par le Conseil d'administration.
2. **DE VOTER FAVORABLEMENT** à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des 5 personnes morales désignées ayant manifesté leur intention d'entrer au capital de la société :
 - 1/ Le SIEA – Syndicat Intercommunal d'Energie et e-communication de l'Ain – 32 Cours de Verdun – CS 50268 – 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX ayant pour numéro SIRET 250 100 211 00011 pour 240 actions
 - 2/ Le syndicat Mixte de Traitement des déchets ménagers et assimilés – ORGANOM – 216 Chemin de la Serpoyère – 01440 VIRIAT ayant pour numéro SIRET 250 102 365 00054 pour 1 action
 - 3/ Le Pôle Métropolitain du Genevois Français – Clos Babuty – 27 Rue Jean Jaurès – 74100 AMBILLY ayant pour numéro SIRET 200 075 372 pour 1 action

4/ La commune de Parves et Nattages – 67 Route de Sorbier – 01300 PARVES ET NATTAGES ayant pour SIRET 200 059 913 00018 pour 1 action

5/ La commune d'Oyonnax – 126 Rue Anatole France – BP 817 – 01108 OYONNAX CEDEX ayant pour SIRET 210 102 836 pour 1 action

- 3. DE VOTER LE REJET** de l'augmentation de capital au profit des salariés capital d'un montant maximum de 2 440 Euros par l'émission d'actions de numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, proposée conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, compte tenu du statut des Sociétés Publiques Locales dont le capital est détenu à 100% par les collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 4. DE VOTER LA SUPPRESSION** du droit préférentiel de souscription au profit des salariés conformément au statut des Sociétés Publiques Locales dont le capital est détenu à 100% par les collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 5. DE VOTER FAVORABLEMENT** au projet de statuts modifiés selon le projet joint.
- 6. DE VOTER FAVORABLEMENT** aux pouvoirs à donner au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal qui sera régularisé le 21 octobre 2024 pour remplir toutes formalités de droit.
- 7. D'AUTORISER** le maire à signer tout acte ou document juridique nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7 Tarif stationnement Bus

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire payer les bus pour le stationnement sur la commune.

Les bus sont ~~de plus en plus~~ nombreux à circuler à Pérouges, il convient donc de faire payer le passage des bus sur la commune à 50€.

Sachant que certains bus réservent à l'avance avec l'office du tourisme.

Le conseil municipal accepte avec 13 voix pour et 2 abstentions le tarif du stationnement des bus.

8 Convention fourrière automobile.

Madame le maire explique qu'au vu des stationnements sauvages, la commune doit signer une convention de mise en fourrière avec le garage GUDERZO de VILLIEU LOYES MOLLON. Celle-ci consiste à faire intervenir le garage GUDERZO dès qu'une voiture est mal stationnée ou stationnée depuis trop longtemps.

La convention est valable 3 ans, et la commune s'engage à régler la somme de 127.65€ TTC par véhicule « épave » non identifiable directement transportée à la destruction.

Le conseil municipal accepte et autorise à l'unanimité madame le Maire à signer la convention.

15 Convention droit de passage VICAT

Madame le Maire donne la parole à Mr VIBERT Jean-Luc, qui explique au Conseil Municipal la demande de Vicat Pour pouvoir passer un tuyau sur les deux parcelles communales E 102 et E 376. Effectivement le tuyau sera mis sur le coté du chemin, de ce fait non gênant.

Vicat s'engage avec cette convention à prendre en charge tous les éventuels dommages accidentels directs ou indirects.

Le Conseil Municipal accepte de signer cette convention à l'unanimité.

15 Convention de location de tournage

Madame le Maire donne la parole à Mme HERRENKNECHT Maryvonne Conseillère Déléguée, pour la convention de location pour les tournages de films dans la cité de Pérouges.

Après avoir présenté la convention de location, elle explique les tarifs appliqués soit 1000 € de frais de dossiers et 1500 € par jour de tournage comprenant l'autorisation de tournage sur la place du tilleul et dans la rue des Rondes, la mise à disposition de la salle polyvalente comme salle de régie, du parking sous l'église et d'un agent technique à disposition ainsi que d'un élu municipal. Le tarif de 1500 € pourra être ramené à 750€ lorsque seule la place du tilleul est utilisée ou augmenté à 1800€ lorsque des prises de vue à l'intérieur des bâtiments classés seront effectuées.

Après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, le Conseil municipal approuve la convention.

17 Compte rendu des commissions

Travaux et Voirie : salle multi activités : Consuel des PV reçu le 22/4, permettra le raccordement officiel. Reste à installer les protections du mur sur le parking PMR et organiser les pièces de rangement.

Matin clair : Choix de l'entreprise retenue Somec, Une réunion avec le géomètre est prévue sur le site et définir la position optimale de ce piège à charriage le 26/4 ce qui nous donnera le planning suivant, plans exe le 23/5 et installation 2eme quinzaine de juillet.

Rénovation énergétique école : Reprise de façade à réaliser

Ecole future classe : Analyse des offres et choix des entreprises effectuées, première réunion de chantier le 10/4 pour signer les OS et confirmer le planning. Début du chantier prévu le 29/4.

Reprise de galets dans la cité : Chantier terminé au 22/4, à contrôler.

Installation réalisée pour l'assainissement LEBAILLY.

Stationnement école Dynacité : Ce projet est annulé et le budget prévu pourra être utilisé pour la future extension du parking de l'école.

RD1084 Rapan : Voirie, enrobés eaux pluviales terminés. Massif béton pour feux réalisés en attente de séchage pour pose des poteaux. Mise en service des feux et réception des travaux 24/05/2024.

Signalétique arrêt de cars et panneaux : Reprendre le marquage au sol et implanter un panneau indicateur clignotant.

Affaissement RD4 devant chez LAFFOND : Prévu au programme 2025 par le département A SUIVRE.

Feux clignotant RD4 La GLAYE : Projet global intégrant la programmation des feux, marquage de l'arrêt en retrait, la réparation du feu piéton....

Barrières parkings : Rencontre prévue avec FlowBird pour solution plus moderne et intégration de la gestion du parking des cars.

Boîtes aux lettres cité : Projet devient urgent suite aux réclamations des postiers, discussion à aborder avec les habitants lors de la prochaine réunion de quartier.

9 Convention remboursement intervenante

Madame le maire donne la parole à Florence de POUMEYROL 4ème Adjointe pour expliquer que Madame Marijana PETROVIC est intervenue sur la commune pour le projet des témoignages des anciens de Pérouges. La commune se doit de lui rembourser ses frais de train qui s'élèvent à 223.10€.

Le conseil municipal accepte de rembourser ses frais à l'unanimité.

10 Décision modificative budget commune

Madame le Maire explique au conseil Municipal qu'il faut alimenter le compte 040/ 231 de 15 000€ sur le budget de la commune pour les écritures comptable.

Il convient donc de réduire le compte 23/231 de 15 000€.

Le conseil vote à l'unanimité cette décision modificative.

11 Décision modificative budget assainissement

Madame le Maire explique au conseil Municipal qu'il faut alimenter le compte 67/673 de 3 000€ sur le budget assainissement.

Il convient donc de réduire le compte 011/6156 de 3 000€.

Le conseil vote à l'unanimité cette décision modificative.

12 Subvention fond vert pour la création de la 6ème classe

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande d'aide au fond vert pour la création de la 6ème classe de l'école.

Le montant du projet s'élève à 111 328.50 € H, nous demandons une aide à hauteur de 20% soit environ 22 265.70€.

L'assemblée approuve la demande de subvention au fond vert à l'unanimité.

13 Subvention Fond d'Urgence Département pour la création de la 6ème classe

Madame le Maire explique au conseil municipal le projet de créer une nouvelle salle de classe pour de bâtiment scolaire imposé par l'éducation nationale pour cause d'un grand nombre d'élèves sur 2024/2025.

La commune a sollicité le département pour un fond d'urgence d'environ 10 651€ soit 10% du montant total du projet.

Le conseil municipal approuve l'attribution de cette subvention avec 15 voix pour.

14 Convention CAUE accompagnement Pérouges

Madame le maire donne la parole à Mme HERRENKNECHT Maryvonne qui explique au conseil municipal la convention avec le CAUE.

Celle-ci consiste à accompagner la commune pour l'expression et la formation d'orientation qualitatif d'architecture, d'urbanisme, de paysage, d'environnement et la constitution de supports de compréhension.

La convention est valable 1 an pour une participation de 5040€ l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à 15 voix pour d'approuver et de signer cette convention.

Fibre cité : Chantier terminé 15/4 hydrocurage des conduites a permis de déboucher plusieurs obturations et il ne reste que 4 points de blocage qui nécessiteront des travaux de réparations. Ces travaux seront réalisés avant le 15/5 et la phase suivante consistera à faire le câblage horizontal de la fibre courant Juin. Une réunion des habitants sera organisée en Juillet pour préciser les raccordements de chacun et définir au besoin les travaux complémentaires.

Mur terrain place du plâtre : regarnir intérieur du mur terrain municipal place du plâtre.

Mur impasse des verchères : Mur propriété communale à démolir.

Eclairage extérieur caserne : Compléter éclairage extérieur caserne avec leds et détecteur allumage.

Rampe église : Demander devis pour mise en place rampes d'accès escalier entrée église.

Commission sociale : 1/ Confirmation d'une permanence régulière et mensuelle pour l'accueil à la ferme des aînés de Pérouges, les derniers jeudi après-midi de chaque mois.

la prochaine aura lieu le jeudi 2 mai de 15 h à 18 h (exceptionnellement décalée en début de mois, en raison des vacances scolaires et stages des enfants)

– après-midi convivial, goûter – jeux de cartes, jeux de société (accueil par les bénévoles,

Isabelle et membres de la commission sociale), les élus sont les bienvenus s'ils veulent passer un moment pendant ce créneau

– Discussion sur les interviews des anciens de la commune qui intéressent une grande partie des bénévoles de chaque quartier qui s'y sont très impliqués avec la ferme et la mairie.

2/Mise à jour faite des listes 2024 des habitants âgés de 70 ans et +. Un point sera fait à l'automne pour rectifier si besoin.

3/organisation colis / repas (à valider à la prochaine réunion),

tenir une permanence à la caserne pour les personnes qui peuvent se déplacer pour récupérer leurs colis et livrer ceux pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Laisser le choix de refuser le colis sur le flyer. La réponse des habitants sera à apporter fin septembre. Choix de poursuivre la confection des colis et privilégier les producteurs locaux

Repas : jeudi 28/11/2024 à midi (éviter la recrudescence des cas de covid début décembre qu'on a constaté les dernières années). Choix des musiciens à déterminer

Prochaine réunion à la salle des rencontres – mairie le 24/06/2024 à 18 h

Les bénévoles et élus auront déjà repérer des produits et leurs tarifs pour commencer efficacement,

Commission finances : La commission se réunira une fois par mois. La prochaine est le 30/04/2024 à 9h00.

Ecole : L'arbre de la laïcité a été planté le 28 mars 2024.

Communication : Des réunions publiques auront lieu à la demande des administrés pour pouvoir échanger avec eux.

Urbanisme : Nombre d'Autorisations Urbanisme traitées en Mars 2024 : 9 (Rappel Février : 13, et Janvier 17)

Permanences ABF (Architecte Bâtiments de France) : elles ne sont pas reprogrammées, du fait qu'il n'y ait pas encore d'architecte attiré à Pérouges suite au départ de Mme Sciardet. Les dossiers d'urbanisme, passant par la structure des Bâtiments de France, sont néanmoins instruits.

- Formation / Echange avec le service instructeur (ADS) de la Communauté de Communes (CCPA) le Jeudi 16 Mai 2024 de 9H00 à 12H30. Participants : Mme Le

Maire, quelques membres de la Commission Urbanisme, le personnel de la Mairie en charge de l'Urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

Le 18 juin, avant le Conseil Municipal aura lieu une réunion d'information avec la gendarmerie à 19h. Réunion réservée aux élus seulement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.
Le prochain conseil sera le 27 Mai 2024 à 19h00.**



A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in three columns. The signatures are stylized and vary in color, including black, blue, and dark blue.